

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vous avez besoin de réserver le stationnement, le trottoir ou la chaussée pour réaliser des travaux sur un bâtiment ou pour effectuer un déménagement / emménagement

Un permis de stationnement **EST OBLIGATOIRE**.

La demande de permis de stationnement doit être transmise au service Projets Urbains et Domaine Public – **10 jours ouvrables avant le début de votre intervention.**

À renvoyer soit par fax au 03.61.76.20.75 ou par mail au **pudp@ville-armentieres.fr**

Toute occupation du domaine public fera l'objet d'une facturation, conformément aux règles d'occupation du domaine public, applicable au territoire de la ville d'Armentières.

Les panneaux d'interdiction de stationner ou tout autre dispositif affichant l'arrêté doivent être fournis et posés par le demandeur

NOM / PRÉNOM ou SOCIÉTÉ

(*) *Champs obligatoires dans le formulaire*

(*)

(*) **ADRESSE**

(*) **CODE POSTAL**..... **VILLE**.....

(*) **TÉLÉPHONE**..... **FAX**.....

(*) **E-MAIL**

(*) **N° SIRET**.....

ADRESSE D'EMMÉNAGEMENT ou D'INTERVENTION DES TRAVAUX

(*)
N° **VOIE**

Complément d'adresse..... - ARMENTIÈRES
(Toute demande d'occupation temporaire du domaine public doit obligatoirement concerner le territoire de la commune d'Armentières)

Date de début (*)..... **Date de fin** (*)

Heure de début (*) **Heure de fin** (*)

Voie publique libérée le soir (*) OUI NON
Voie publique libérée le week-end (*) OUI NON

(*) NATURE DES TRAVAUX

Précisez :

(*) NATURE DE L'OCCUPATION

GRATUIT

- Emménagement Déménagement
Camion remorque Véhicule utilitaire Véhicule léger Monte meubles

Surface de stationnement à réserver en mètre ou nombre de places

(*) NATURE DE L'OCCUPATION

PAYANT (voir les tarifs municipaux en 3^{ème} page)

- Clôture de chantier / barricade mètres linéaires
Échafaudage mètres linéaires
Benne capacité m³
Grue ou nacelle mètres linéaires
Grue à tour surface m²
Cabane de chantier surface m²
Dépôt de matériaux surface m²
Véhicule d'approvisionnement ou d'évacuation
Échelle
Zone de stockage
Autres Si oui, précisez.....

(*) ZONE DE L'OCCUPATION

- Trottoir Stationnement Chaussée
Autres Si oui, précisez.....
(autorisation d'urbanisme)

Complément d'informations.....

J'accepte les conditions conformément aux règles d'occupation du domaine public (tarifs et réglementation) applicables au territoire de la ville d'Armentières.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service projets urbains et domaine public. La ville s'engage à utiliser ces informations uniquement dans le cadre du traitement de votre demande. Les informations personnelles qui vous concernent ne seront en aucun cas, divulguées à des tiers.

TARIFS MUNICIPAUX – ANNÉE 2024 DELIBERATION**du 30/11/2023 Occupations liées à des travaux**

POSE DE BENNE <i>Forfait à la semaine (toute semaine entamée est due)</i>	
Tout tonnage – afin d’éviter tout surplus de dépôt dans la benne, celle-ci devra être évacuée dès qu’elle sera chargée. En cas de non respect doublement du tarif.	25,22 €
Pénalité en cas d’occupation sans déclaration préalable	16,98 €
UTILISATION D’UNE NACELLE ÉLÉVATRICE <i>Forfait à la semaine (toute semaine entamée est due)</i>	26,26 €
UTILISATION D’UNE GRUE À TOUR <i>Forfait à la semaine – au m² (toute semaine entamée est due)</i>	15,38 €
ÉCHAFAUDAGE FIXE – MONTE.CHARGE – ÉCHELLE À TAQUETS <i>Forfait à la semaine (toute semaine entamée est due)</i>	
- si obtention d’une prime communale	Gratuit
- de 0 à 12 m linéaires	26,26€
- de 13 à 20 m linéaires	35,21 €
- de 21 à 43 m linéaires	48,05 €
- au-delà de 44 m linéaires, tarif au m linéaire	1,24 €
Pénalité en cas d’occupation sans déclaration préalable	16,98 €
STATIONNEMENT DES VÉHICULES DES ENTREPRISES lors de travaux en zone payante - <i>Forfait à la journée</i>	
Par véhicule	6,45 €
CLÔTURES – BARRICADES DE CHANTIER <i>Forfait à la semaine (toute semaine entamée est due)</i>	
- de 0 à 12 m linéaires	20,26 €
- de 13 à 20 m linéaires	26,97 €
- de 21 à 43 m linéaires	31,69 €
- au-delà de 44 m linéaires, tarif au m linéaire	0,74 €
Pénalité en cas d’occupation sans déclaration préalable	16,98 €
BUNGALOW DE CHANTIER – BASE VIE – BUREAUX DE VENTE <i>Forfait à la semaine (toute semaine entamée est due)</i>	
- inférieur à 10 m ²	20,36 €
- de 11 à 20 m ²	32,98 €
- supérieur à 20 m ²	45,60 €
Pénalité en cas d’occupation sans déclaration préalable	16,98 €
WC de chantier Forfait semaine Toute semaine commencée est due	10,00 €